

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 11 février 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, Thomas Howard, R. Denis Dubé, Dr. Jean Amyotte et Nancy Draper-Maxsom.

Absence motivée : Inès Pontiroli, conseillère.

Également présents, M. Sylvain Bertrand, directeur général, M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|---------------|---|
| Carl Hager | - Centre communautaire – échéancier |
| Michel Séguin | - Prise en charge des chemins |
| Diane Lacasse | - Comité citoyens pour centre communautaire |

14-02-1818

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 11 et du 14 janvier 2014
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de février
 - 5.4 Avis de motion – Code d'éthique des élus
 - 5.5 Dépôt du règlement 03-14 - Code d'éthique des élus
 - 5.6 Adoption du règlement no. 30-13
 - 5.7 Adoption du règlement no. 02-14
 - 5.8 Association des Artistes du Pontiac – Demande de commanditaire
 - 5.9 Facture – Aréna municipalité de Shawville
 - 5.10 Service Internet – Édifices municipaux
 - 5.11 Protocole d'entente – Accès au gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Joie
 - 5.12 Représentant au comité des autorités portuaire – M. R. Denis Dubé
 - 5.13 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.14 Regroupement des comptes bancaires de la municipalité
 - 5.15 Comité santé et sécurité au travail
 - 5.16 Contrat de travail - Employé # 02-0068
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Devis chemin de la Montagne (Estimation pour règlement d'emprunt)
 - 7.2 Devis pour pavage projet Lusk
 - 7.3 Étude géotechnique – chemin de la Montagne
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Ruisseau Fahey – section nord
 - 8.2 Étude sédimentation – rivière Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'inspection – Ruisseau Fahey
 - 9.2 Avis de motion – Projet de règlement no. 28-13
 - 9.3 Dépôt du projet de règlement no. 28-13
 - 9.4 Plan projet de subdivision – 107 chemin des Lilas - 4735613 et 4780183
 - 9.5 Plan cadastral parcellaire – 247 chemin Terry-Fox 2684301
 - 9.6 Consultant pour projet Domaine des Chutes

- 10 Loisir et culture**
 - 10.1 Projet Sentier de Pontiac
 - 10.2 Bibliothèque – Livres perdus
 - 10.3 Subvention – sentier Pontiac – M.T.Q.
 - 10.4 Aide financière – organismes de loisirs
- 11. Divers**
 - 11.1 Réseau FADOQ
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2014
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le retrait suivant :

8.2 Étude sédimentation – rivière Quyon

Adoptée

14-02-1819

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 ET DU 14 JANVIER 2014

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 11 et du 14 janvier 2014.

Adoptée

14-02-1820

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **28 800,12\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 janvier 2014 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

14-02-1821

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé
Secondé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 10 au 27 janvier 2014, le tout pour un total de **215 750,26 \$** (voir annexe).

Adoptée

14-02-1822

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2014

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **17 490,66\$** taxes incluses.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, **Nancy Draper-Maxsom**, conseillère du district électoral numéro **1**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement afin de ré-adopter un code d'éthique et de conduite pour les membres du conseil de la municipalité de Pontiac.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Nancy Draper-Maxsom

14-02-1823

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 30-13

RÈGLEMENT 30-13 « RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 06-10 ADOPTÉ LE 13 AVRIL 2010 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 13 avril 2010 le règlement 06-10 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt n'a jamais été réalisé et que les travaux ont été payés par les surplus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ledit règlement ;

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit;

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge le règlement no. 06-10 du 13 avril 2010 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale »;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adoptée

14-02-1824

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 02-14

RÈGLEMENT NO. 02-14 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 04-13

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le règlement no. 04-13 intitulé « Règlement numéro 04-13 décrétant une dépense de 60 000,00 \$ et un emprunt de 60 000,00\$ pour la pose

et le raccordement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du village de Quyon, par forage directionnel, sous la rivière Quyon, la surveillance des travaux, de tuyaux d'approvisionnement et les taxes nettes et imprévus s'y rapportant »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la réunion ordinaire du 14 janvier 2014;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 : L'article 4 du règlement 04-13 est modifié et doit se lire comme suit :
Pour pourvoir à 50% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le service d'aqueduc et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «E» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

De plus, pour pourvoir à l'autre 50% des dépenses engagées pour la pose et le raccordement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du village de Quyon, par forage directionnel, sous la rivière Quyon, la surveillance des travaux, de tuyaux d'approvisionnement et les taxes nettes et imprévus s'y rapportant, il est, par le présent règlement, décrété que la municipalité appropriera les sommes nécessaires à même le budget d'opération.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adoptée

14-02-1825

**ASSOCIATION DES ARTISTES DU PONTIAC – DEMANDE DE
COMMANDITAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Artistes du Pontiac publie chaque année une brochure dédiée à la promotion de divers organismes et personnes œuvrant dans le domaine artistique de la région;

CONSIDÉRANT la demande de commanditaire à cet effet;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité contribue la somme de 125,00 \$ à titre de commanditaire pour la brochure publiée par l'Association des Artistes du Pontiac.

Adoptée

14-02-1826

FACTURE – ARÉNA MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de payer à la municipalité de Shawville la somme de 5 800,00\$ pour l'usage de l'aréna de Shawville par les 58 participants provenant de la municipalité de Pontiac.

Adoptée

14-02-1827

SERVICE INTERNET – ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE Pioneer Wireless est le fournisseur du service Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité met à la disposition de cette entreprise des lieux pour l'installation de différents équipements pour une meilleure desserte de nos contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de détailler l'entente et les tarifs en cause avec cette entreprise;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à Pioneer Wireless de nous fournir dans les 30 jours un projet d'entente regroupant les items suivants :

- 1- Le coût détaillé pour le service Internet dispensé à chacun des édifices municipaux suivants pour 2014 et 2015:
 - a) Bureau municipal du 2024 route 148
 - b) Bibliothèques de Luskville et Quyon
 - c) Centre communautaire Luskville
 - d) Centre Albert Kennedy
 - e) Bureau municipal de Quyon (travaux publics)
 - f) Caserne incendie de Breckenridge
 - g) Centre communautaire de Quyon
- 2- Le détail des services offerts à chacun de ces lieux
- 3- Une description précise des équipements installés sur les propriétés municipales utilisées pour desservir la municipalité et les clients environnants.
- 4- Le coût de location proposé pour chacun des équipements en place sur les propriétés municipales pour les années 2014 et 2015
- 5- Les besoins en accès des différentes propriétés municipales concernées
- 6- Une preuve d'assurance responsabilité suffisante

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le projet d'entente devra être soumis pour étude au conseil municipal, et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée

14-02-1828

PROTOCOLE D'ENTENTE – ACCÈS AU GYMNASÉ DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE

CONSIDÉRANT QUE le gymnase est disponible aux citoyens pour les activités sportives en dehors des heures de cours de l'école;

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour son utilisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de contrôler les accès au gymnase;

POUR CES MOTIFS, il est :

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Groupe Action Jeunesse la responsabilité de contrôler les accès au gymnase, selon la grille d'utilisation prévue et de rapporter à la municipalité tout bris qui y serait constaté.

QU'une somme de 90,00 \$ par semaine sera accordée à Groupe Action Jeunesse pour cette responsabilité.

QUE cette entente est pour une période de 50 semaines (4 500,00 \$) échelonné entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Adoptée

14-02-1829

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL – CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L' AUTORITÉ PORTUAIRE DE QUYON – MOHR'S
LANDING**

Il est

Proposé par Thomas Howard
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme M. R. Denis Dubé à titre de représentant municipal pour l'autorité portuaire de Quyon – Mohr's Landing.

Adoptée

14-02-1830

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte les travaux pour la somme de **45 501,00 \$** sur les chemins municipaux et que ces travaux ne font pas partie d'une autre subvention ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de **45 501,00 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00020549-1-82030 (07) – 2013-06-21-17).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

14-02-1831

REGROUPEMENT DES COMPTES BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, administrativement, de regrouper l'ensemble des comptes bancaires de la municipalité à la même institution;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons qu'un seul compte à la Banque Nationale du Canada succursale de Shawville;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité ferme le compte # 07133-28-07751 à la Banque Nationale du Canada succursale de Shawville et transfère les sommes à la Caisse Populaire Desjardins de Masham-Luskville.

Adoptée

14-02-1832

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentiel de mettre sur pied un comité de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, ce comité doit être paritaire;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des employés seront désignés par le syndicat, selon la loi;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de désigner le directeur général adjoint M. Benedikt Kuhn et M. R. Denis Dubé conseiller, comme représentants de l'employeur au sein du comité de santé et sécurité au travail.

Adoptée

14-02-1833

CONTRAT DE TRAVAIL - EMPLOYÉE # 02-0068 – SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 02-00068 a demandé une extension à la lettre d'entente avec le syndicat pour prolonger de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2014) la période prévue pour le retour à son poste syndiqué;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du contrat de travail signé avec l'employé # 02-0068 stipule que le 19 février 2014, l'employée sera considérée comme ayant terminé sa période intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge équitable que cette période intérimaire soit prolongée jusqu'au 30 juin 2014;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le conseil avise l'employée # 02-0068 que la date du 19 février 2014 à l'article 3 de son contrat de travail est modifiée pour le 30 juin 2014 et que l'article 4 c) est modifié pour l'ajuster aux présentes.

L'employée # 02-0068 devra signifier immédiatement son acceptation des présentes, par écrit à la direction générale. Advenant un refus de sa part, la municipalité considère qu'elle retournera à son poste syndiqué dans les meilleurs délais, soit à l'intérieur d'une période de 30 jours à compter des présentes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une évaluation de la contribution de cet employé devra être effectuée avant le 30 juin 2014 et que si celle-ci est positive, l'employé # 02-0068 devra aviser la direction générale, par écrit, de ses intentions d'accepter ou non le poste.

Adoptée

14-02-1834

DEVIS CHEMIN DE LA MONTAGNE (ESTIMATION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT)

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac confie à la direction générale le mandat de la préparation d'un devis pour la scarification de l'asphalte existante, l'épandage de MG20 et

l'asphaltage du chemin de la Montagne à partir du chemin Crégheur à la limite est de la municipalité.

Adoptée

14-02-1835

DEVIS POUR PAVAGE PROJET LUSK

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac confie à la direction générale le mandat de préparer un devis pour l'épandage du gravier type MG20, la préparation finale et la pose d'asphalte pour le projet Lusk, soit une longueur approximative de 2.5 km.

Adoptée

14-02-1836

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CHEMIN DE LA MONTAGNE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss

Secondé par R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des offres de service pour une étude géotechnique pour la pose éventuelle d'asphalte sur le chemin de la Montagne entre le chemin Crégheur et la limite est de la municipalité selon les normes reconnues.

Adoptée

14-02-1837

RUISSEAU FAHEY – SECTION NORD

Il est

Proposé par Brian Middlemiss

Secondé par R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des offres à une firme d'ingénieurs ou une firme qualifiée de nous calculer le dimensionnement requis du ponceau desservant la section nord du ruisseau Fahey, qui traverse sous le chemin de la Montagne. Une somme maximale de 3 000\$ est accordée à cette fin.

Adoptée

Le directeur général dépose le Rapport d'inspection du Ruisseau Fahey.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), **R. Denis Dubé**, conseiller(ère) du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil le règlement 28-13 amendant le règlement de Lotissement 178-01 afin de modifier les dispositions suivantes :

-Ajouter « les terrains situés dans une zone agricole et dont l'opération cadastrale est faite en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec » à l'article 2.1.3 relatif aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire.

-Augmenter de 4 à 10% la contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeu et la préservation d'espaces naturels conformément à l'article 117.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au

plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

R. Denis Dubé

14-02-1838

PLAN PROJET DE SUBDIVISION – 107 CHEMIN DES LILAS – 4 735 613 ET 4 780 183

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de corriger une situation dérogatoire en créant les lots 5 458 978 à 5 458 982, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait pris une entente avec le requérant vers le mois d'octobre 2012 disant que si le nouveau règlement n'était pas adoptée il s'engageait à modifier le chemin des Lilas afin de s'assurer que le bâtiment principal situé au 107 des Lilas respecte la marge avant de 10 mètres tel que requise par le règlement de zonage 177-01 qui est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est exigible relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels puisque cette modification ne crée aucun nouveau lot à bâtir;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan projet de subdivision afin de corriger une situation dérogatoire en créant les lots 5 458 978 à 5 458 982 du cadastre du Québec tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Fortin sous ses minutes 24840 en date du 17 janvier, 2014.

Adoptée

14-02-1839

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE – 247 CHEMIN TERRY-FOX – 2 684 301

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de modifier la configuration du lot dans le but que l'installation septique qui dessert la maison soit sur le même lot en remplacement des lots 2 684 301 et 2 684 363 par les lots 5 461 745 et 5 461 746;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle opération n'a pas besoin l'autorisation de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est exigible relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels puisque cette modification ne crée aucun nouveau lot à bâtir;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Secondé par R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan cadastral parcellaire afin de modifier la configuration du lot pour que l'installation septique qui dessert la maison soit sur le même lot tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Durocher sous ses minutes 24696 D en date du 21 janvier, 2014.

Adoptée

14-02-1840

CONSULTANT POUR PROJET DOMAINE DES CHUTES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour les services de consultant pour l'examen des documents relatifs au projet du Domaine des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE les 2 offres reçues ont été jugées conformes et répondent à nos attentes;

Il est

Proposé par R. Denis Dubé
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à J.F. Sabourin et associés le mandat d'étude des documents déposés dans le cadre du projet « Domaine des Chutes » pour analyse, commentaires et recommandations écrites à la municipalité. Un budget de 2 560 \$ est accordé à ces fins.

Adoptée

14-02-1841

PROJET SENTIER DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit statuer sur un nouveau tracé faisant partie de l'Axe 1 de la Route Verte du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. David Massé de Conception Plein Air et les options offertes;

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité aille de l'avant avec l'option #1 soit :

« chemin McCaffrey – chemin Panorama – chemin Terry-Fox – ancienne emprise ferroviaire (ville de Gatineau) ».

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité demande au Ministère des Transports d'installer un feu clignotant à l'intersection du chemin McCaffrey et la route 148.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

14-02-1842

BIBLIOTHÈQUE – LIVRES PERDUS/ENDOMMAGÉS

CONSIDÉRANT les frais qu'engendrent les livres non retournés ou sérieusement endommagés;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité exige à l'emprunteur les coûts de remplacement du livre et les frais administratifs reliés lorsqu'un livre n'est pas retourné ou est sérieusement endommagé.

Adoptée

14-02-1843

SUBVENTION – SENTIER PONTIAC – M.T.Q.

CONSIDÉRANT la prise de position de la municipalité concernant le tracé du Sentier Pontiac qui emprunterait la route 148, chemin McCaffrey, chemin Panorama, chemin Lavigne et chemin Terry-Fox;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) subventions de 12 500,00 \$ respectivement avaient été accordées à la municipalité pour l'aménagement du tronçon qui devait emprunter le corridor de l'ancienne voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas besoin de ces sommes et qu'elles ne peuvent être transférées pour un autre objet;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Secondé par R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise le M.T.Q. qu'elle n'a pas l'intention d'utiliser les subventions relatives à la piste cyclable dont 12 500 \$ pour la réalisation d'une voie cyclable d'une longueur de 2,3 kilomètres dans le secteur Breckenridge et 12 500 \$ dans le cadre de sa Politique sur le vélo.

Adoptée

14-02-1844

AIDE FINANCIÈRE – ORGANISMES DE LOISIRS

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière acheminées par les organismes de loisirs pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée par le conseil lors de la préparation du budget;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Secondé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde l'aide financière suivante aux organismes de loisirs :

1. Association récréative de Beechgrove	2 000 \$
2. Groupe Action Jeunesse de Luskville	8 500 \$
3. Les Blés d'Or de Luskville	1 000 \$
4. Quyon Ensemble Ltée	3 375 \$
5. Association récréative et sportive de Quyon	7 500 \$
	<hr/>
	22 375 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les conditions édictées pour l'obtention de ces sommes soient communiquées aux organismes concernés avec l'envoi des premiers versements de la dite aide financière.

Adoptée

14-02-1845

CONTRAT SOCIAL DU RÉSEAU FADOO

CONSIDÉRANT QUE la société québécoise vieillit;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population québécoise entraîne un important déséquilibre entre la capacité de payer de la population active par rapport aux besoins de l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la structure familiale actuelle ne peut généralement plus s'occuper des aînés comme c'était possible pour les générations passées;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons notre responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par R. Denis Dubé
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage et demande au gouvernement du Québec et ses constituants de :

1. prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que ses actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
2. respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes ses actions;
3. reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
4. communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de ses capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Debby Cloutier	- Entente Shawville pour utilisation de l'aréna - Piste cyclable
Jean-Claude Carisse	- Dispositions boues septiques
Moe Laidlaw	- Piste cyclable
Joan Belsher	- Centre communautaire Quyon
Ricky Knox	- Conduite d'eau Quyon - Groupe Action Jeunesse – gymnase
James Eggleton	- Chemin de la Montagne – travaux - Piste cyclable
Micheline Marfleet	- Internet - Projet Lusk
Charles Dickson	- Piste cyclable

14-02-1846

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Secondé par Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».